



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} DÉCEMBRE 2016

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Yann FOL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT, Véronique SUBLET, Jean-Louis VUICHARD, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Gisèle MEYNET.

Procuration : M. Maurice VIOUD donne procuration à M. Yann FOL

Excusés : Grégory FOL, Agnès HUYTON.

Secrétaire de séance : Pascal LOUBIER

Le compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique d'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il vise à valoriser les fonctions, l'expertise requise dans l'exercice des fonctions ainsi que la reconnaissance de l'investissement professionnel. Il a vocation, à terme, à s'étendre à la majeure partie des filières et à se substituer à quasi-totalité des primes.

Il se compose d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et, éventuellement, d'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le dispositif de mise en œuvre du RIFSEEP selon les modalités décrites par Mme le Maire et autorise cette dernière à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE.

2. Budget 2016 : Dépenses d'investissement / crédits autorisés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- *Chapitre 21 : 603 048.36 € x ¼ = 150 762,09 €*
- *Chapitre 20 : 40 000 € x ¼ = 10 000 €*

3. Office National des Forêts (ONF) : coupe d'affouages

Le Conseil Municipal approuve l'Etat d'assiette des coupes de l'année 2017 proposé par l'Office National des Forêts.

4. Communauté de Communes du Genevois : Recours au service commun de la commande publique porté par la communauté de Communes et approbation de la convention de gestion de service.

Un service commun de la commande publique est mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2017, entre la Communauté de Communes du Genevois, la Commune de Saint-Julien-en-Genevois et la Commune de Collonges-sous-Salève, conformément au schéma de mutualisation.

Ce service commun a pour vocation de se charger des marchés publics et des autres procédures de la commande publiques de ces trois collectivités.

En outre, le service réservera une partie du temps de travail des agents pour la réalisation de groupements de commandes auxquels les Communes du territoire de la Communauté de Communes du Genevois et non membres du service commun ainsi que certains syndicats nommés pourront prendre part. Les agents du service pourront également répondre aux demandes individuelles de ces mêmes Communes et syndicats ; il s'agira d'un apport d'expertise, de conseils ou éventuellement de la réalisation de procédures de la commande publique.

Les Communes et syndicats qui souhaitent bénéficier de l'apport du service commun de la commande publique sont invités à signer une convention d'utilisation du service qui prévoit notamment les conditions de saisine du service commun ainsi que les modalités de participation au coût du service.

Cette convention ne fixe aucune obligation quant à l'utilisation du service. Par conséquent, la Commune ou le syndicat ne s'acquittera du remboursement du coût du service qu'en cas d'utilisation dudit service et resteront libres de choisir les modes de gestion et de passation des actes de la commande publique concernant leur collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recourir, en cas de besoin, au service commun de la commande publique, et approuver le projet de convention de gestion de service.

5. Communauté de Communes du Genevois : Modification des statuts

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015, opère une nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, que la Communauté de communes se doit de prendre en compte.

Ainsi, l'article 64 de la loi NOTRe, renforçant significativement les compétences du niveau communautaire, a supprimé la référence à l'intérêt communautaire de la compétence Actions de développement économique, induisant une nécessaire réforme des présents statuts.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Genevois, s'agissant du Développement économique, devra disposer d'une compétence conforme au nouveau libellé de la compétence désormais définie comme suit :

« Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. »

Un important travail préparatoire à la définition et au périmètre de cette compétence a été mené. Ce processus préalable de concertation et d'analyse partagée a apporté aux élus de la Communauté de Communes et des communes membres les éléments d'aide à la décision en leur permettant d'appréhender objectivement les contours de la compétence ainsi que les impacts juridiques, techniques et financiers en découlant.

Parallèlement, la Communauté de Communes adhérant au futur Pôle Métropolitain, se doit d'intégrer statutairement et expressément une telle adhésion, les statuts du pôle métropolitain et l'intérêt métropolitain ayant été approuvés, à l'unanimité, lors du Conseil Communautaire du 27 juin dernier.

Enfin, la Communauté de Communes souhaite, dans le même temps, revoir le champ de ses interventions afin d'actualiser les statuts au plus près des objectifs et de l'avancement des actions inscrites au projet de territoire.

Ces compléments statutaires portent sur les domaines sectoriels suivants :

- **Mobilité** et plus particulièrement la prise en compte des modes doux ainsi que la mise en accessibilité et aménagements des points d'arrêt prioritaires
- **Protection et mise en valeur de l'environnement** avec la valorisation des actions de transition énergétique menées dans le cadre de notre territoire labellisé TEPOS/TEPCV

- **Action sociale** en considérant, notamment, la coordination d'actions en matière de santé publique, gérontologie et la petite enfance avec les perspectives de développement du service figurant au schéma pluriannuel

La compétence GEMAPI, transférée de manière obligatoire aux EPCI au plus tard au 1^{er} janvier 2018, n'est pas prévue dans le cadre de la présente révision statutaire. Elle fera l'objet d'une nouvelle révision statutaire programmée en 2017 dans la mesure où des études préalables sont en cours pour en mesurer toutes les conséquences.

Le projet de révision statutaire a été entériné par le Conseil Communautaire en date du 26 septembre dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Genevois au pôle métropolitain ainsi que la modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois.

6. Communauté de Communes du Genevois (CCG) : convention relative au remboursement des frais de conventionnement avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

La CCG s'est fixée comme objectif d'encourager la qualité des constructions et la diversité des formes urbaines sur son territoire. Cet objectif passe notamment par la promotion d'un habitat s'inscrivant harmonieusement dans son contexte architectural et paysager et d'une lutte contre la banalisation du bâti. Il s'agit également de protéger et valoriser le patrimoine bâti d'intérêt local, par l'implantation de constructions respectueuses de l'architecture vernaculaire. Cet objectif est inscrit dans l'ensemble des documents de planification de la CCG : schéma de cohérence territoriale, projet de territoire et programme local de l'habitat.

Afin de tendre vers cet objectif, la CCG a souhaité mettre en place, sur son territoire, une démarche collaborative avec le CAUE de la Haute-Savoie, en vue d'organiser une mission de conseil architectural et paysager régulière à destination des communes membres de la CCG en ressentant le besoin, exercée par un ou plusieurs architecte(s)-conseil(s). Cette mission de conseil se décompose en deux étapes, à savoir : la réalisation d'une étude de territoire permettant aux architectes-conseil d'effectuer un diagnostic architectural et paysager du territoire de la CCG, et la mise en place de la mission de conseil en elle-même.

Il est proposé de signer une convention avec la CCG afin de définir les modalités de remboursement des vacations consommées par la Commune au titre du service de conseils architecturaux et paysagers du CAUE de la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cette convention avec la CCG.

7. Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) : désignation des délégués.

Un nouveau syndicat, le Syndicat intercommunal du Vuache (SIV) a été formé entre les communes de Chaumont, Chênex, Chevrier, Clarafond-Arcine, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens. (fusion SIAV et SPCV). Ce syndicat a pour objet la valorisation du patrimoine local et notamment :

- L'étude, la proposition et la mise en œuvre de toute mesure tendant à la préservation des richesses naturelles, de la flore, de la faune et du patrimoine culturel rural du Pays du Vuache,
- Les études et réalisations en vue de l'aménagement dans les domaines de la randonnée et du tourisme du Pays du Vuache.

Le syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Cette représentation s'établit comme suit :

- Deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour chaque commune,
- Un délégué supplémentaire et son suppléant pour les communes de CLARAFOND-ARCINE, VULBENS, VALLEIRY et VIRY ; ces délégués représentent le monde associatif : Activités de plein air, Associations de protection de la nature, Associations d'éducation à l'environnement, Associations de chasses agréées.

Le conseil municipal élit Mme Gisèle MEYNET et M. Yann FOL, délégués titulaires et M. Sébastien DESBIEZ-PIAT, délégué suppléant au SIV.

8. Informations Diverses.

8.1 Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).

Décision N°2016-08 désignant Me Damien MEROTTO, avocat associé au AARPI MEROTTO & JULIAND, domicilié, à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74160), pour représenter la commune dans la requête n° 1605282-1 introduite devant le tribunal administratif de Grenoble par l'Association Savigny A Venir.

8.2 Urbanisme.

La commission Urbanisme a examiné les dossiers d'urbanisme suivants :

- ✓ Permis de Construire déposé par M. Patrick HENRIQUES pour une réhabilitation à Murcier
- ✓ Permis de Construire Modificatif déposé par M. Cédric ETIENNE pour la modification de la position de la porte de service, Chez Borgeat.
- ✓ Déclaration Préalable déposée par M. Mathieu ANCIAN pour une rénovation et un changement de destination Chez Borgeat.
- ✓ Déclaration Préalable déposée par M. Arnaud MOUCHE pour la modification d'une porte de garage à Cessens.
- ✓ Déclaration préalable déposée par Mme Maryse SAUNIER pour une division de parcelle en vue de construire Chez Borgeat.
- ✓ Déclaration préalable déposée par Mme Magalie MARECHAL pour la rénovation d'un corps de ferme à Cortagy.
- ✓ Déclaration préalable déposée par Mme Alexandra VIOUD pour la modification d'une entrée Les Chavannes.
- ✓ Certificat d'Urbanisme Opérationnel déposé par M. FOL Pierre, parcelle B 1432, route de Frangy
- ✓ Certificat d'Urbanisme Opérationnel déposé par les Consorts MORARD/DESCOMBES, parcelle B 552, route de Frangy.

8.3 Intercommunalité.

- **Petite Enfance** : La commission d'attribution des places en crèche s'est réunie le lundi 28 novembre. Quatre familles de Savigny pourront bénéficier de places à la micro-crèche située sous l'école. La micro-crèche ouvrira ses portes en mars 2017.
- **MJC du Vuache** : Des panneaux d'affichage ont été installés sur les communes. Des travaux de rénovation vont être effectués dans l'appartement situé au-dessus du bar l'Avalanche à Valleiry. Un nouveau véhicule sera prochainement acheté. Des postes d'agents sont mutualisés avec les communes de Dingy et Valleiry. Le centre de loisirs à Jonzier sera reconduit durant l'été 2017 malgré une faible fréquentation en 2016.
- **Transports scolaires** : Suite à la demande de parents d'élèves et de la municipalité, la CCG a validé la création d'un nouvel arrêt de bus au hameau « Les Chavannes ». Des devis ont été demandés pour aménager cet emplacement.

- **Commissions Mobilité** : deux initiatives de pédibus se sont mises en place sur les communes de Viry et Vulbens. Des équipes de bénévoles accompagnent un groupe d'enfants pour se rendre à pied à l'école. Des expériences pour optimiser les services transports scolaires et transport en commun vont être effectuées : le bus scolaire de Chevrier va être ouvert aux habitants.
- **Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)** s'est réuni à Savigny. Le bilan des actions menées a été présenté : vernissage des 2 livres sur la flore et les légendes du Vuache, animation dans les espaces naturels et sensibles, animation scolaire, vergers traditionnels, formation à la taille, valorisation des fruits,....Programme 2017-2021 de sauvegarde des vergers de haute-tige, action menée conjointement avec le Syndicat Mixte du Salève.

8.4 Divers.

- Une réunion est prévue avec le Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) afin d'établir un diagnostic de l'éclairage public sur la commune.
- Le groupe de travail « PLU » continue sa réflexion sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 65 personnes ont répondu présentes à l'invitation du repas d'amitié qui s'est déroulé le 27 novembre. Stéphanie MUHLEMATTER a animé cette journée avec son accordéon. Les convives ont apprécié de recevoir le livre sur les légendes du Vuache. Le voyage de 2017 organisé par Savigny se déroulera en Suisse (Fribourg). Une rencontre sera organisée avec la commune de Savigny en Suisse.
- La 3^{ème} réunion pour l'organisation du congrès des Savigny de France et de Suisse s'est tenue récemment avec la participation des associations de la commune.
- Le téléthon se déroulera le dimanche 4 décembre et est organisé par les associations avec le soutien de la commune.
- **Déneigement** : certaines personnes stationnent leur véhicule en bordure de route empêchant alors le déneigement. Il est demandé à chacun de stationner son véhicule dans sa propriété. Des courriers vont être également distribués dans les boîtes à lettre des immeubles du Clos Jules Ferry pour demander que les véhicules ne restent pas stationner en permanence sur le parking communal et permettre ainsi son déneigement.

Le Maire,
Béatrice FOL.